

Galerie de l'Office de Tourisme

Présentation

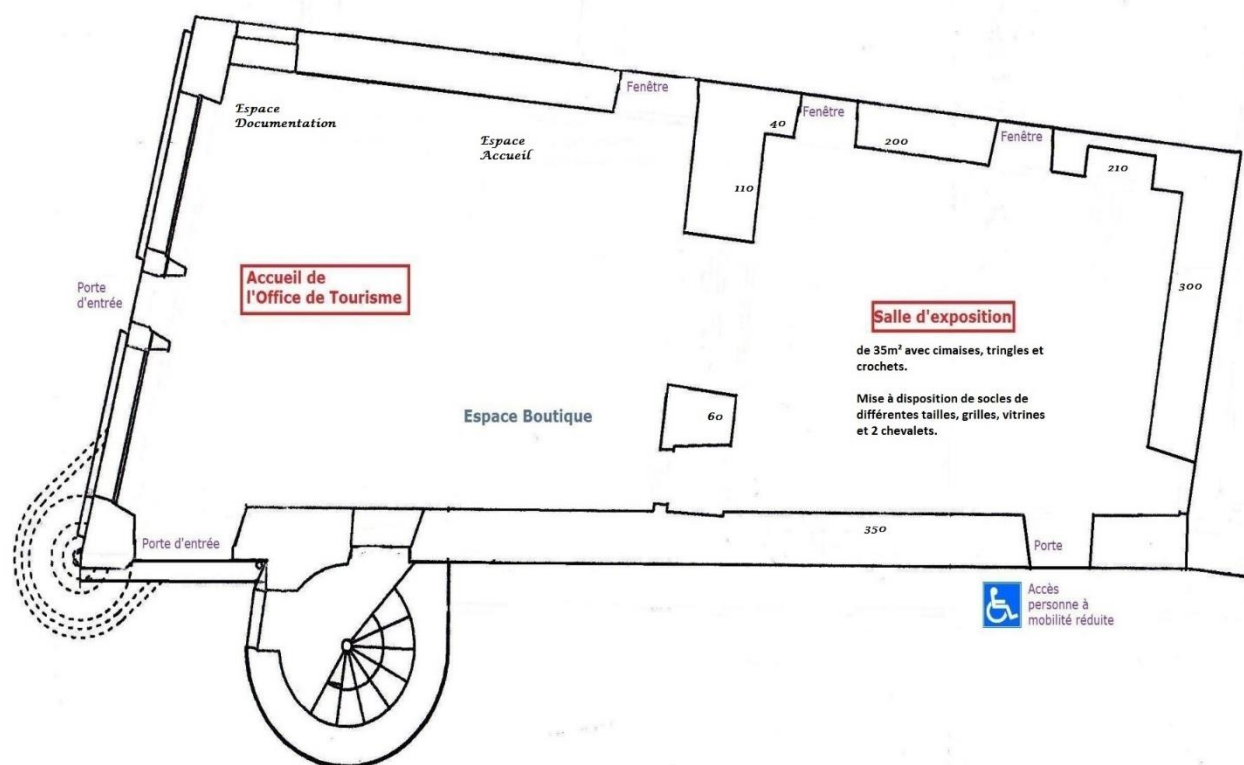
L'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais dispose d'une salle d'exposition ouverte au public tout au long de l'année.

Vocation de la salle

L'Office de Tourisme offre un lieu d'exposition aux artistes plasticiens, peintres, sculpteurs, photographes, arts numériques... Elle accueille tous les artistes (amateurs ou professionnels) faisant preuve d'une démarche créatrice et novatrice.

Description de la salle

La salle mesure 35 m² environ et se situe dans le prolongement de l'accueil de l'Office de Tourisme. Du matériel d'accrochage est mis à disposition des artistes, tels que cimaises, tringles et crochets, grilles, socles, vitrines et chevalets.



Durée d'exposition

La galerie est mise à disposition pour chaque exposition pour une durée de 3 semaines, entre le 29 avril et 22 septembre 2023

Dépôt des œuvres et accrochage

Une fiche de dépôt sera envoyée à chaque exposant retenu une dizaine de jours avant l'exposition, l'exposant inscrit sur cette fiche la liste exhaustive de toutes les œuvres présentées avec dimensions et prix et nous la remet le jour de l'installation en deux exemplaires co-signés par l'exposant et l'Office de Tourisme le jour de l'installation.

Les artistes sont en charge de l'installation qui aura lieu le premier jour de l'exposition entre 10h et 12h. Lors du dépôt des œuvres, l'artiste remettra également un stock de cartes de visite, le listing des œuvres numérotées avec prix, sa biographie et la fiche dépôt.

Retrait des œuvres

Les artistes doivent reprendre leurs œuvres le soir du dernier jour de l'exposition entre 16h et 18h

Assurance

La Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais a contracté une assurance en responsabilité civile, couvrant le local. En revanche, les œuvres exposées provisoirement dans la galerie restent la propriété de leurs auteurs qui en gardent la responsabilité exclusive en termes d'assurance.

Verre de l'amitié

Si l'artiste le souhaite, un verre de l'amitié peut être organisé à la charge de la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais, au début de l'exposition.

Médiatisation

Elle fait l'objet d'une collaboration entre le ou les artistes qui transmettent, dès acceptation de leur candidature, tous les visuels nécessaires à l'élaboration d'une affiche et d'une invitation au vernissage ou à la diffusion d'informations sur l'exposition. La diffusion de ces informations est assurée par l'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais auprès des médias locaux ou régionaux, ainsi qu'au listing de visiteurs, tandis que le(s) artiste(s) invité(s) en assurent la diffusion auprès de leur réseau.

L'Office de Tourisme ne diffuse que des invitations numériques. L'impression d'affiches est réalisée par l'Office de Tourisme (format A3 et format A4) au tarif en vigueur. Toutefois, l'Office de Tourisme n'est pas autorisé à imprimer au-delà de 30 exemplaires, tous formats confondus.

Il sera demandé aux exposants d'indiquer sur vos moyens de communications (site internet, blog, réseaux sociaux, etc.) les dates d'exposition à la galerie. Un lien réciproque entre votre site internet et celui de l'Office de Tourisme sera aussi à ajouter.

Candidature Galerie de l'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais

Volet 1 — identité

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste :

Écrivez le nom exact que vous souhaitez voir apparaître sur tous les supports de communication

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays

Téléphone (fixe et/ou mobile) :

Adresse mail :

Adresses de votre site internet/Blog/Page Facebook

No ordre MDA ou SIRET (pour les professionnels) :

Volet 2 — dossier

L'appel à candidatures est ouvert à toute personne (ou collectif) physique majeure ou personne morale, française ou étrangère, amateur ou professionnel évoluant dans le champ de la création artistique.

Les candidatures seront sélectionnées par une commission composée de membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais

Catégorie des œuvres/tous formats/pas de thème imposé

Peinture toutes techniques (huile, acrylique, aquarelle, pastel, dessin...)/arts graphiques/technique mixte/photographie/œuvres numériques/sculpture/volume/mosaïque/gravure...

Le dossier de candidature est à envoyer par mail à ot.arnayleduc@gmail.com au format.pdf dans un seul fichier. Il devra être constitué de :

- cette fiche de candidature
- un CV (pour les professionnels)
- une liste des expositions
- une note d'intention
- une sélection de 5 à 10 photos légendées ou un lien vers votre site
- vos disponibilités pour 2023
- une attestation de responsabilité civile

Date limite de réception des dossiers : 31 décembre 2022

Annnonce des résultats : à partir du 14 janvier 2023

Il est aussi possible d'envoyer une version papier à l'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais : 6 Place Bonaventure des Périers, 21230 Arnay-le-Duc

Chaque année, 6 candidatures seront retenues. Selon un planning défini en étroite collaboration avec les artistes sélectionnés. Cet espace est accessible du 29 avril au 22 septembre 2023

La signature d'une convention de mise à disposition de l'espace d'exposition permettra de garantir le bon

déroulé du partenariat.

Avec une participation financière forfaitaire de 150€ à 180€ selon les termes du contrat, les candidats sélectionnés bénéficieront de :

- la mise à disposition de la galerie pour une durée de 3 semaines
- un accompagnement communicationnel et promotionnel.
- une aide à l'organisation et service durant le verre de l'amitié

Responsabilité

L'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais décline toute responsabilité en ce qui concerne les avaries, pertes, vols, incendie, accidents se produisant au cours du montage, pendant l'exposition et durant le démontage de celle-ci. Chaque exposant peut contracter par ailleurs toute assurance qu'il jugera utile.

Volet 3 — autorisation d'exploitation d'image

Je soussigné

Domicilié(e) au

autorise à l'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais à :

- utiliser mes photos pour réaliser les supports de communication de l'exposition
- réaliser des photos de l'exposition en général, et de quelques-unes de mes œuvres
- insérer ces photos sur le site Internet de l'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais et/ou dans des publications, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.
- Renonce à recourir contre la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais et l'Office de Tourisme du Pays Arnay-Liernais pour tout préjudice subi par les objets exposés, y compris le vol.

J'atteste ne prétendre à aucune indemnité, en argent ou en nature, actuellement ou dans le future.

Signature

Fait à

le